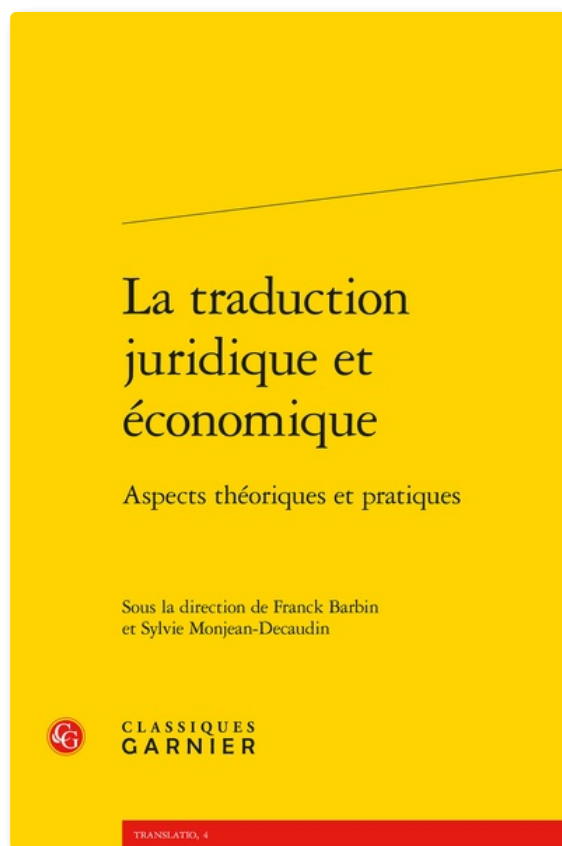




Le droit en partage dans l'Union européenne

Définitions et traductions

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [La traduction juridique et économique. Aspects théoriques et pratiques](#)

Auteur : Pingel (Isabelle)

Résumé : Le droit est indissociable du vocabulaire juridique, par lequel il s'exprime. La définition des concepts qui le fondent confère donc aux institutions qui en ont la charge un pouvoir central d'orientation des comportements. L'application uniforme de la législation qui les énonce suppose, dans une Union de 28 États membres : a) la traduction des règles adoptées dans les 24 langues officielles de l'organisation ; b) le partage du vocabulaire multilingue, que permet la base terminologique IATE.

Pages : 61 à 71

Collection : [Translatio](#), n° 4

Série : Problématiques de traduction, n° 3

Thème CLIL : 3147 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Lettres et Sciences du langage
-- Linguistique, Sciences du langage

EAN : 9782406095804

ISBN : 978-2-406-09580-4

ISSN : 2800-5376

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-09580-4.p.0061

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 17/12/2019

Langue : Français

Mots-clés : Bases terminologiques, droit, langue, terminologie, traduction juridique, Europe

[Afficher en ligne](#)